

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, adjoints. Adeline **Durpoix**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Stahli**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, conseillers. Caroline **Triquenot**, Annabel **Dudoret**, Hélène **François**, Lucie **Roch**, absentes excusées ont respectivement donné pouvoir à D. Letellier, M. Caravati-Bresson, O. Beluche et A. Jurettigh.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 27 novembre 2023

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2023.
- Recensement de la population 2024 : création de trois emplois d'agents recenseurs – Approuvée
- Désignation d'un référent déontologue – Approuvée
- Signature de la convention cadre unique CDG 70 pour des missions consultatives – Approuvée
- Décision modificative N°3 – Approuvée
- Location d'une soute ancien dépôt de munitions « canton des Aillevolas » – Approuvée.

VIE QUOTIDIENNE

INSTALLATION DE PUCE SUR LES BACS DE TRI

Le service des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de Lure va procéder à l'installation d'une puce sur les bacs de tri de chaque foyer germinois.

Ainsi, deux agents du service déchets interviendront à partir du lundi 4 décembre 2023, par secteur. Les habitants des rues mentionnées ci-dessous devront **présenter leur bac d'ordures ménagères et de tri toute la journée, même si ceux-ci n'ont pas forcément besoin d'être collectés**. Une session de rattrapage est prévue chaque vendredi suivant le jour d'installation.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des jours d'installation :

- **lundi 4 décembre 2023** : route du Saulcy, route de Lure, rue des Vosges, rue du Baron Gruyer, rue de l'Église, rue de la Nouvelle, rue du Château.

- **lundi 18 décembre 2023** : route de Fauconney, route de Lantenot.

- **mardi 2 janvier 2024** : Chemin de la Brosse, de la Goutte, de la Louvière, des Allées, des Baraques, des Carrières, des Champs la Dame, des Têtes de Chat, du Bois de Question, du Château d'Eau, du Creux Marquis ; impasse des Arbues, impasse des Hauts Prés, impasse des Quevillots, route des Monts-Reveaux, route du Vieux Lavoir, rue du Rang Drogon, rue Adolphe Lainé, rue des

Champs Meilley, rue des Champs Veauvey, rue de la Fontaine.

- **mardi 16 janvier 2024** : rue des Écoles, rue des Granges, rue des Sapins, rue du Foyer, rue du pommier, rue du Stade, rue du Tacot, rue Gressenbucher, rue Rees et Harper, rue Lucie Richard, Sentier de la Jus.

Nous comptons sur la participation de chacun afin que cette mission de la CCPL puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Merci.

FORÊT-AFFOUAGE SUR PIED – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des lots d'affouage sur pied aura lieu à la mairie,

vendredi 8 décembre de 8 h 30 à 11 h 30

Le règlement s'effectue uniquement par chèque, ce même jour.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le **mardi de 16 h à 18 h**. Ouverture le **samedi matin de 9 h à 11 h**.

Pour les vacances de **Noël fermeture du 24 décembre au 8 janvier 2024** inclus.

Le goûter des lecteurs aura lieu le mardi 19 décembre de 16 h à 18 h.

La lecture de contes aura lieu le mercredi 20 décembre sur inscription. Les papiers seront donnés par l'école dans les classes.

URBANISME

Nous rappelons que les permanences d'urbanisme ont lieu à la mairie, le **lundi de 10 h à 12 h**.

Nouvelle mesure à effet immédiat : Les articles R.421-12 et R.421-17-1 donnent la possibilité à la Commune de soumettre à déclaration préalable les ravalements de façade et les changements de toiture.

Aussi, ces travaux constituant une caractéristique essentielle de la qualité de l'image de la commune, du respect des règles fixées par le PLUI et afin d'éviter les projets non conformes, et ce avant le commencement des travaux :

le Conseil municipal approuve le dépôt en mairie d'une déclaration préalable de travaux en ce qui concerne chacun des deux points cités ci-dessus.

Nous remercions les porteurs de projets de bien vouloir se conformer à cette nouvelle réglementation.

ATELIERS INFORMATIQUES – PROCHAINE SESSION

Les ateliers informatiques, dirigés par Aurélie Everne, conseillère numérique au Département de la Haute-Saône, offrent une opportunité exceptionnelle aux débutants souhaitant perfectionner leurs compétences dans le domaine informatique. Ces sessions revêtent une importance particulière à l'heure actuelle, où la dématérialisation des demandes administratives devient omniprésente, rendant essentielle la maîtrise des outils numériques.

Destinés à un public novice, ces ateliers se déroulent chaque semaine dans votre commune (ou proche de votre commune), et sont totalement gratuits. Grâce à l'engagement de la conseillère, les participants bénéficient d'une assistance personnalisée pour surmonter les obstacles liés à l'univers digital. Pour vous inscrire à la prochaine session d'atelier qui se déroulera au mois de janvier, contactez **Aurélie Everne au 07.85.63.58.80**

DISTRIBUTION DU COLIS DES AÎNÉS

Les Conseillers municipaux se rendront au domicile des aînés pour assurer la distribution des colis de Noël **samedi 16 décembre à partir de 9 h**. *Si vous devez vous absenter, nous vous remercions de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie au 03 84 30 10 87.*

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 18 décembre 2023 à 19h00. Imprimé par nos soins.